

LE CLOUD

Des atouts
incontournables
pour faciliter la
gestion de la paie

OCTOBRE 2020



Le cloud : des atouts incontournables pour faciliter la gestion de la paie

Après l'automatisation des flux et la dématérialisation des données, la migration dans le Cloud des solutions d'édition de bulletins de paies ou de déclarations sociales constitue le dernier maillon permettant de simplifier la réalisation des tâches les plus courantes en gestion de la paie.

L'usage de ces outils intuitifs et automatisés, accessibles en quelques clics, transforme donc radicalement le rôle des responsables paie : non seulement ils allègent leur charge de travail mais surtout ils permettent aux responsables RH de se recentrer sur leur expertise métier : l'accompagnement des collaborateurs.

A la clé, une productivité optimisée, une paie toujours conforme à la réglementation et une fonction plus stratégique. Explications.

1 - Simplifiez vous la gestion de la paie

Une interface en ligne intuitive

Plus besoin d'installer logiciels et applications sur les postes de travail. Le cloud permet au gestionnaire de la paie d'accéder à son environnement de travail en quelques clics où qu'il soit et à n'importe quel moment via une interface en ligne sécurisée.

Une création efficace des données

Les données de la paie sont soit reprises automatiquement d'un mois sur l'autre lorsqu'il n'y a pas de modification, soit intégrées par le service paie quand il y a un changement à apporter à la marge, soit directement renseignées par le collaborateur lui-même après validation de son manager (par exemple pour ses dates de congés).

Une édition simplifiée des documents

Les bulletins de paie, les DSN, les arrêts de travail, les soldes de tout compte... tous les documents émanant du service paie peuvent être réalisés en ligne et édités directement une fois les données validées selon des formats respectant les règles en vigueur.

Un archivage des documents sécurisé et conforme

Ces documents sont ensuite archivés sur des serveurs, selon les normes applicables en la matière et font l'objet d'une sécurisation maximale.

La mise à disposition pour les collaborateurs dans un coffre-fort électronique sécurisé

Ils peuvent également être enregistrés dans un espace propre à chaque collaborateur, appelé « coffre-fort » et dont l'accès est personnalisé. Un mail automatique l'informe qu'un nouveau document est accessible dans son espace. Il est ainsi assuré de toujours retrouver ses documents, sans avoir à les chercher.

La réalisation de reporting

Cette concentration de données sociales permet de réaliser automatiquement des reporting mensuels, un suivi de la masse salariale sur des tableaux de bord dédiés ou encore une analyse prédictive et stratégique.

Un paramétrage automatique des conventions collectives

Les solutions en ligne intègrent les conventions collectives qui sont automatiquement paramétrées pour être utilisées dans les documents sociaux. Dès qu'une modification légale intervient dans une convention, elle est répercutée dans les bulletins de salaire.

Un calcul des taxes automatique

Le calcul des taxes se fait automatiquement selon des taux remis à jour en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Le gestionnaire de paie n'a à aucun moment à se soucier de leur mise à jour.

2 - Renforcez votre productivité

Une réalisation facilitée des bulletins de paie et déclarations sociales

Les bulletins et déclarations reprennent le plus souvent de manière automatique les informations du mois précédent si aucun changement n'est intervenu. Le gestionnaire de paie n'a alors plus qu'à vérifier cette bonne reprise et à corriger les éventuelles anomalies.

Des règlements des organismes sociaux en ligne

Le cloud permet, une fois les déclarations établies, d'effectuer les règlements auprès des organismes sociaux à partir du même outil en ligne, ce qui permet de gagner en rapidité et efficacité.

Un allègement des tâches administratives

En automatisant au maximum les différentes étapes d'élaboration des documents, le cloud libère le gestionnaire de la paie de toutes ces tâches répétitives, chronophages et à faible valeur ajoutée.





Plus de temps pour effectuer d'autres missions

Il se libère alors du temps pour par exemple se tenir informé des évolutions législatives, renseigner les salariés s'ils ont des questions ou répondre à une urgence. Il peut ainsi se rendre plus disponible et créer une véritable relation de proximité.

3 - Assurez la conformité de votre paie

Des mises à jour automatique des solutions de paie

Pour faire face à l'accélération des réformes, sans avoir à se soucier de paramétrer les logiciels à chaque changement, la mise à jour se fait automatiquement sans intervention de la part du gestionnaire de paie.

Des documents fiables

Cette mise à jour permanente permet d'édition dans les temps, des documents toujours à jour des dernières réglementations.

Une centralisation des données et des outils

Il n'est plus nécessaire de collecter des infos éparpillées à droite à gauche et dont la qualité peut être aléatoire. Les données remontent automatiquement des différents services, voire des collaborateurs eux-mêmes, dans une même interface.

Le plus : un accompagnement par des experts métiers

Une assistance par des experts dédiés est disponible en ligne et par téléphone pour répondre et accompagner le gestionnaire de paie dans l'utilisation optimale de son outil.

Gérer la paie, c'est simple avec le Cloud !

Gestion

Le responsable paie gère l'ensemble du processus depuis l'interface en ligne, à tout moment et de n'importe où

Il saisit les variables de paie ou reprend automatiquement les données enregistrées



Congés

Le salarié rentre lui-même ses congés sur le portail en ligne

Interface*
sage
Business Cloud
Paie

Input automatisé

Une fois le paramétrage initial réalisé, **le cadre légisocial est mis à jour automatiquement**

Édition

- Bulletin mensuel
- DSN
- Arrêts de travail
- Solde de tout compte...

Reporting

- Reporting mensuel
- Suivi de la masse salariale sur tableaux de bord dédiés
- Analyse prédictive et stratégique

Archivage

Le bulletin est archivé dans un coffre-fort électronique et un mail de mise à disposition du bulletin est envoyé directement au salarié



* Sage Business Cloud Paie peut être interfacé avec d'autres solutions, notamment de gestion des congés, et s'insérer au cœur de votre SIRH Cloud, tel qu'indiqué dans le présent document.



4 - Contrôlez efficacement vos données

Le gestionnaire, un vérificateur des données

Dans la mesure où le cloud dispense de saisir les informations, le risque d'erreurs est quasi nul. Le gestionnaire n'est alors plus un opérateur de saisie mais un contrôleur des données.

Des alertes sur les incohérences

Il est secondé dans ce travail par un système automatique d'alerte lorsqu'une incohérence est relevée, par exemple la détection de deux montants différents alors qu'ils devraient être identiques.

La possibilité de modifier les éléments manuellement

Même si la plupart des infos sont implémentées automatiquement, le gestionnaire de paie conserve toujours la main et peut modifier les éléments manuellement selon ses besoins.



Une paie 100% conforme avec des mises à jour législatives automatiques



Une interface très simple et accessible à tout moment, sur n'importe quel device



Une gestion intuitive de la paie

5 - Optimisez votre organisation

Une plus grande flexibilité

Grâce à son interface en ligne, le cloud permet un travail à distance, de n'importe où, à n'importe quelle heure, ce qui augmente la flexibilité et la réactivité du service paie.

Des données actualisées en temps réel

L'outil récupère en temps réel les données et permet un accès immédiat à celles-ci.

Une mutualisation des informations

Cette mutualisation répond aux besoins organisationnels du service RH et de l'entreprise. Elle améliore la collaboration entre services, comme par exemple l'intégration automatique des écritures de paie dans la comptabilité.

Une demande des collaborateurs

Cet accès à tout heure de n'importe quel support, y compris le smartphone, répond à une logique d'agilité demandée par les collaborateurs de l'entreprise.



Une productivité optimisée avec 30 % de temps gagné



Des données en sécurité, avec des flux d'informations cryptés



Une assistance dédiée en ligne et par téléphone

Une transformation stratégique

Grâce au **Cloud**, vous allez pouvoir réorienter votre activité vers un rôle plus stratégique. Il ne s'agit plus alors pour vous de simplement analyser des données sociales et de faire une photographie de la masse salariale à l'instant T.

Désormais, vous pouvez plus facilement formuler des stratégies liées à l'emploi, au suivi des collaborateurs ou à leur revalorisation, mettre en place une véritable politique de rémunération, voire participer à l'optimisation des besoins en trésorerie sur l'année et générer des économies... grâce à l'analyse des données prescriptives.

Vous pouvez tester de nouveaux modes de gestion, intégrer la QVT (actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale de l'entreprise) ou le remote working (travail à distance) dans l'équation pour accompagner l'évolution de l'entreprise.

En deux mots, grâce à la simplicité de nos solutions SaaS, vous devenez une véritable facilitateur d'agilité dans votre organisation !



À propos de Sage

Sage est le leader mondial des technologies qui offrent aux entreprises de toutes tailles la capacité d'anticipation, l'agilité et l'efficacité nécessaires à la gestion de leurs finances, de leurs opérations et de leurs ressources humaines.

Dans le monde entier, ce sont des millions de clients qui ont choisi de faire confiance à Sage et à ses partenaires pour les accompagner et leur apporter le meilleur de la technologie cloud.

Grâce à nos années d'expérience, nos collaborateurs et nos partenaires assistent nos clients et tout notre écosystème, ce même dans des périodes difficiles. Nous sommes là pour leur apporter tout le soutien, le conseil, les solutions et les services dont ils ont besoin.

Pour plus d'informations et être mis en relation avec un expert :

01 41 66 25 91

Export : +33 (0)5 56 136 988

(Hors France métropolitaine)

www.sage.com

